



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT N° 2018-158-7.24 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2018-158 SUR LA POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE

AVIS vous est par les présentes donné par le greffier-trésorier de la municipalité de Compton ;

QUE lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 21 janvier 2025, ses membres ont adopté le règlement n° 2018-158-7.24 modifiant le règlement n° 2018-158 sur la politique de gestion contractuelle ;

QUE ce règlement a pour objet de modifier le lieu d'affichage des avis publics municipaux du mur extérieur du Pavillon Notre-Dame-des-Prés au mur extérieur de l'hôtel de ville ;

QUE l'original dudit règlement est conservé aux archives municipales au bureau du soussigné, au 3 chemin de Hatley, Compton (Québec) et peut être obtenu moyennant paiement des frais exigibles, ou peut être consulté sur le site internet de la Municipalité dans la page *Appels d'offres et gestion contractuelle* de l'onglet *Municipalité* ;

Donné à Compton, ce 23^e jour du mois de janvier 2025.

André Martel
Greffier-trésorier
Directeur général